



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 1er OCTOBRE 2013

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce premier jour d'octobre, de l'an deux mille treize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte. Monsieur Martineau souhaite la bienvenue à tous, en ce mardi, à cette dernière réunion du conseil municipal avant les élections municipales.

13-10-104 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Claude Hardy, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 6.1 : *Ordinateur Bibliothèque* et tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

13-10-105 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Yanick Lacroix que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

13-10-106 **RENOUVELLEMENT ADHÉSION – RADIO BORÉAL**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser le renouvellement d'adhésion à Radio Boréale au coût de vingt-cinq (25\$) dollars.

ADOPTÉE



13-10-107 **FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy d'autoriser une contribution annuelle de deux cents (200\$) dollars à la Fondation Hospitalière d'Amos.

ADOPTÉE

13-10-108 **PROJET RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE TÊTREAU**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre de signifier à la Commission Scolaire Harricana l'intérêt porté au projet de réaménagement de la cour de l'école Tétreault de La Motte pour un montant maximal de vingt-huit mille neuf cent soixante (28 960\$) dollars conditionnel à l'obtention d'une subvention d'au moins vingt-mille (20 000\$) dollars dans le cadre du Pacte Rural de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que lors de la dernière rencontre de la table des maires ils ont accueilli le nouveau directeur général. La prochaine rencontre aura lieu le 30 octobre prochain.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 5 août au 1^{er} octobre 2013.

VOIRIE

13-10-109 **SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - VERSEMENT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Yanick Lacroix :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux de rechargement en matériaux granulaires bruts et concassés, de correction de panses de bœufs et de changement de traverses de chemin exécutées sur le chemin du lac La Motte pour un montant de vingt-deux mille dollars (22 000 \$), conformément aux stipulations du Ministère des Transports;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE

13-10-110 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT CHEMIN ST-LUC – AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte le «Marché» portant le numéro 850850418 pour le chemin St-Luc.

ADOPTÉE



URBANISME

13-10-111 **DEMANDE D'ÉTUDE AFIN D'IMPLANTER UNE COUR MUNICIPALE DANS LA MRC D'ABITIBI**

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé en novembre 2010;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte est présentement à faire la révision de ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE des sanctions et pénalités sont prévues aux présents et aux futurs règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'il n'y a pas de cour municipale dans la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se rendre à la cour du Québec si elle veut faire respecter ses règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité éprouve de la difficulté à appliquer la procédure pénale en cas de non-paiement du billet d'infraction;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ses procédures sont très élevés;

ATTENDU QUE la MRC de la Vallée de l'Or bénéficie d'une cour municipale;

ATTENDU QUE cette dernière ne peut prendre de cause provenant d'une autre MRC et qu'elle est très achalandée;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre de demander à la MRC d'Abitibi de réaliser une étude de coût afin de mettre en place une cour municipale dans notre MRC.

DE DEMANDER une résolution d'appui aux autres municipalités de la MRC et de transmettre leur résolution à la Municipalité de La Motte et à la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

13-10-112 **ORDINATEUR BIBLIOTHÈQUE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque de La Motte au coût de huit cent trente-cinq (835) dollars moins une ristourne de quatre cent soixante-quinze (475) dollars du CRSBP.

ADOPTÉE

REPRÉSENTANTE DÉSIGNÉE DU CRSBP

Madame Jocelyne Lefebvre nous informe sur la rencontre du 12 septembre dernier du CRSBP. Madame Lefebvre demeurera la représentante désignée pour la municipalité de La Motte auprès du CRSBP. La prochaine rencontre aura lieu le 14 novembre.

FINANCES ET ADMINISTRATION



DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de septembre 2013.

13-10-113

APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE nous devons retenir cinq mille dollars (5 000) sur la facture d'Excavation Val-d'Or;

ATTENDU QUE la facture de la municipalité de Rivière-Héva ne sera pas payée parce qu'elle n'a pas de numéro, commande d'achat;

ATTENDU QUE la municipalité est dans l'attente de recevoir des subventions;

ATTENDU QUE le conseil désire faire augmenter la limite de la marge de crédit de deux cent mille (200 000\$) dollars;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, que les comptes du mois de septembre 2013 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent cinquante mille huit cent soixante-six dollars et quarante-huit sous. (150 866.48\$) et d'autoriser monsieur René Martineau, maire ainsi que madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires afin de faire augmenter la marge de crédit de deux cent mille (200 000\$) dollars.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

Monsieur André Meilleur demande d'apposer une affiche de stationnement interdit pour les bateaux à la rampe de mise à l'eau. Pour aviser les utilisateurs que l'amarrage des bateaux à cet endroit est interdit, sauf pour permettre aux utilisateurs de déplacer leur véhicule lors de l'embarquement ou le débarquement de leur embarcation

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondance est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

Monsieur René Martineau fait une allocution de remerciement aux membres du conseil présent et pour ceux qui ont quitté pour leur implication dans la communauté et souligne les trente-cinq ans à titre de membre du conseil à monsieur Léopold Larouche.

13-10-114

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20h45.

ADOPTÉE



Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

13-10-106 13-10-107 13-10-108 13-10-112 13-10-113

Signé ce deuxième jour d'octobre
de l'an deux mille treize